

CAS ALIS 2022-2024

**Philosophisch-historische
Fakultät**
Historisches Institut,
Weiterbildungsprogramm in
Archiv-, Bibliotheks- und
Informationswissenschaft
CAS/MAS ALIS

La gestion des dossiers de l'adoption internationale en Suisse : Quo vadis ?

Daniele Testori

Dans le sillage de l'affaire des adoptions illégales au Sri Lanka, éclaté au grand jour en décembre 2020 par la reconnaissance des faits et les excuses exprimées aux victimes par le Conseil fédéral, la question à la fois annexe et cruciale de la gestion des dossiers de l'adoption internationale s'est posée urgemment. Si un accord unanime existe sur la centralité du dossier d'adoption pour faire valoir un droit en lien avec l'identité, entamer une recherche d'origines et (re)constituer le récit des trajectoires de vie des personnes concernées, force est de constater qu'il n'existe pas d'orientation claire en ce qui concerne la gestion de ce type de dossier. En effet, la documentation rassemblée dans le cadre des procédures d'adoption internationale se hisse en vrai défi archivistique dès qu'on considère certaines problématiques telles que la repérabilité des dossiers, la conformité aux références légales - parfois contradictoires - dans le domaine, les enjeux de la conservation et de l'accessibilité sur plusieurs générations ainsi que les compétences spécifiques à maîtriser en matière de communication auprès des personnes concernées. A cette complexité de départ s'ajoute le système fédéral suisse, qui attribue la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'adoption aux Cantons, avec pour corollaire un foisonnement de configurations organisationnelles, de standards et de pratiques. Cette contribution s'attaque ainsi à cartographier, en guise d'exercice préalable nécessaire, ces multiples dimensions de complexité à l'échelle suisse. En prenant comme exemple le dispositif déployé pour répondre aux demandes des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) et de placements extrafamiliaux, une ouverture sur un modèle de gouvernance des dossiers l'adoption internationale est proposé en conclusion.